

AIDE- MÉMOIRE

Obtenir un permis de conduire de classe 1 (véhicule lourd)

Les étapes suivantes montrent le cheminement via le Programme d'éducation à la sécurité routière (PESR – classe 1).

La formation menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) est également possible. Celle-ci relève du ministère de l'Éducation du Québec. Informez-vous à votre centre de services scolaire local pour plus d'informations.

